

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



Le 14 novembre 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LAC-SAINT-JEAN-EST TENUE LE 14 NOVEMBRE 2023, À 19H30, À L'HÔTEL
DE VILLE D'ALMA.**

Sont présents(es) :

Sylvie Beaumont, mairesse, Ville d'Alma	Émile Hudon, maire, Municipalité de Saint-Gédéon
Michel Bergeron, maire, Municipalité de Lamarche	Marie-Josée Larouche, mairesse, Municipalité de Labrecque
François Claveau, maire, Municipalité de Saint-Bruno	Johanne Lavoie, mairesse, Municipalité de Saint-Nazaire
Michel Claveau, maire, Municipalité d'Hébertville-Station	Louis Leclerc, conseiller, Ville d'Alma
Mario Desbiens, maire, Municipalité de Sainte-Monique	Louis Ouellet, préfet
Alain Fortin, conseiller, Ville d'Alma	Marc Richard, maire, Municipalité d'Hébertville
André Fortin, maire, Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Frédéric Tremblay, conseiller, Ville d'Alma
Laval Fortin, maire, Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Jean Tremblay, conseiller, Municipalité de l'Ascension de N.S.
Véronique Fortin, conseillère, Ville d'Alma	

Sont absents(es) :

Marc Fortin, maire par intérim, Ville de Desbiens	Marc Laliberté, maire, Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
---	--

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Étaient également présentes Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Pier Lapointe, directrice service des Finances, Nathalie Audet, directrice du service d'Aménagement et Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt des États financiers 2022 - MRC
5. Dépôt des États financiers 2022 - TNO
6. Renouvellement des certificats de placements garantie
7. Acceptation de l'avenant 2 - AEQ
8. Acceptation du protocole de subvention - Ponceau Landry
9. PRMHH - Mandat à un procureur
10. Sécurité information - Acquisition d'équipement et support TI
11. Ressources humaines
 - 11.1. Direction - Service TI
 - 11.2. Convention collective - Mandat à un consultant
12. Travail de milieu secteur sud - Aide financière
13. Moisson d'Alma - Aide financière
14. Affaires nouvelles
15. Période de questions pour les citoyens
16. Levée de la séance

1. Mot de bienvenue

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du



Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est

conseil et aux personnes présentes.

2. Signification de l'avis de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, Monsieur le Préfet, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

11539-11-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Claveau, appuyé de madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

11540-11-2023

4. Dépôt des États financiers 2022 - MRC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU QUE le rapport financier et le rapport de l'auditeur de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour l'exercice 2022 sont déposés conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal;

ATTENDU la présentation des faits saillants dudit rapport financier effectuée par la directrice des finances et par le greffier-trésorier adjoint;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est prenne acte et accepte pour dépôt, les documents mentionnés dans le préambule de la présente résolution;

QUE le conseil autorise également la transmission de ces documents au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

11541-11-2023

5. Dépôt des États financiers 2022 - TNO

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU QUE le rapport financier et le rapport de l'auditeur du territoire non organisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour l'exercice 2022 sont déposés conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal;



ATTENDU la présentation des faits saillants dudit rapport financier effectuée par la directrice des finances;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, appuyé de monsieur Alain Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est prend acte et accepte pour dépôt les documents mentionnés dans le préambule de la présente résolution;

QUE le conseil autorise également la transmission de ces documents au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

11542-11-2023

6. Renouvellement des certificats de placements garantie

RENOUVELLEMENT DES PLACEMENTS BANCAIRES ÉCHUS LE 10 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les dépôts à terme qui figurent dans les registres comptables de la MRC sont venus à échéance le 10 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la MRC de procéder au renouvellement de ces placements;

CONSIDÉRANT QUE l'article 203, du Code municipal permet à la MRC de placer ses liquidités dans une banque ou une institution de dépôts autorisée en vertu de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts;

POUR CES MOTIFS : il est proposé par monsieur Mario Desbiens, appuyé de monsieur Laval Fortin;

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est autorise la directrice générale et greffière-trésorière ou le greffier-trésorier adjoint à renouveler les dépôts à terme venus à échéance le 10 novembre 2023, auprès de la Caisse Desjardins d'Alma;

QUE lesdits placements soient effectués sous la forme de certificat de placement garanti (CPG) pour les folios suivants:

- Folio 53 200 (Administration générale), 2 000 000 \$, 1 an, au taux de 5.80 % (intérêt simple);
- Folio 53 201 (Terres publiques intramunicipales), 1 000 000 \$, 1 an, au taux de 5.80 % (intérêt simple);
- Folio 54 035 (Villégiature, sable et gravier), 200 000 \$, 1 an au taux de 5.80 % (intérêt simple).

D'autoriser le préfet ou la préfète suppléante et la directrice générale et greffière-trésorière ou le greffier-trésorier adjoint à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

11543-11-2023

7. Acceptation de l'avenant 2 - AEQ

ACCEPTATION DE L'AVENANT 2 DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE



Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est

RELATIVE À LA CRÉATION DU RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a autorisé la signature d'une convention d'aide financière avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie et le Ministre délégué à l'Économie pour la mise sur pieds du réseau Accès entreprises Québec lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2021 (référence : résolution 10738-03-2021);

CONSIDÉRANT QUE cette convention octroie une subvention de 900 000 \$ à chaque MRC pour les exercices 2020-2021 à 2024-2025, afin qu'elles supportent davantage les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention permettra l'embauche de deux (2) personnes à temps plein afin d'atteindre l'objectif mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a été confié par la MRC à la Corporation d'Innovation et de développement Alma – Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL) en vertu d'une entente conclue à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est sollicitée pour signer l'Avenant 2 à la convention d'aide financière mentionnée ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE cet avenant précise les modifications apportées aux conditions de l'aide financière ainsi qu'à l'admissibilité d'une nouvelle dépense;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du contenu de cet avenant;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Marc Richard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte l'Avenant 2 de la convention d'aide financière relative à la création du réseau Accès entreprises Québec dont il est question dans le préambule de la présente résolution;

QUE le préfet ou la préfète suppléante soient autorisés à signer ce document.

11544-11-2023

8. Acceptation du protocole de subvention - Ponceau Landry

ACCEPTATION DU PROTOCOLE DE SUBVENTION – RECONSTRUCTION DU PONCEAU LANDRY

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Ressources naturelles et des Forêts octroie à la MRC une subvention maximale de 14 900 \$, afin de reconstruire le ponceau Landry dans le territoire non organisé;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est confirmée par un protocole d'entente, lequel doit être entériné par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités incluses dans ce protocole;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus ont déjà été autorisés par résolution lors de la séance extraordinaire tenue le 22 août 2023 (référence : résolution 11475-08-2023);

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par appuyé par monsieur Frédéric



Tremblay, appuyé de monsieur André Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC accepte le protocole de subvention dont il est question dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer ce protocole.

11545-11-2023

9. PRMHH - Mandat à un procureur

OCTROI D'UN MANDAT – CONTESTATION DU PRMHH VIA UN POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE

CONSIDÉRANT la réception le 26 octobre dernier d'une requête déposée à la Cour Supérieure par les Tourbières Lambert inc. concernant un pourvoi en contrôle judiciaire visant à contester le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) adopté par la MRC et subséquentement approuvé par le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs le 2 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE ladite requête est conjointement déposée contre le Procureur général du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la MRC soit représentée par un procureur dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

DE mandater Me François Bouchard, avocat pour la firme Cain, Lamarre à représenter la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans la cause mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

QUE le présent mandat est octroyé sur la base d'un tarif horaire de 395\$, taxes en sus.

QUE ce mandat soit financé par les activités de fonctionnement de la partie de budget « Administration générale ».

10. Sécurité information - Acquisition d'équipement et support TI

Ce point est retiré.

11. Ressources humaines

11546-11-2023

11.1. Direction - Service TI

NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI) – JEAN-FRANÇOIS AUBIN

CONSIDÉRANT le besoin de structurer le service des technologies



Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est

de l'information (TI) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du service TI s'est agrandie avec l'embauche récente de deux nouvelles ressources;

CONSIDÉRANT QUE Jean-François Aubin a démontré un intérêt à prendre en charge le service TI;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction se fera à compter du 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande la nomination de Jean-François Aubin;

POUR CES MOTIFS: Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est procède à la nomination de monsieur Jean-François Aubin, au poste de directeur TI à la MRC;

QUE les conditions de travail de Monsieur Aubin soient fixées en fonction de la structure salariale de la MRC à l'échelon 5 de la classe troisième classe salariale des cadres de la MRC ainsi que les conditions normatives en fonction de la politique de travail du personnel-cadre de la MRC.

11547-11-2023

11.2. Convention collective - Mandat à un consultant

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EXTERNE – STEEVES JONES

CONSIDÉRANT QUE la négociation de la convention collective est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE des éléments de la négociation de la convention collective nécessitent une vision externe de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine municipal de monsieur Steeves Jones de la firme Pro-Gestion;

CONSIDÉRANT QUE le comité ressources humaines recommande d'autoriser la direction générale à obtenir un mandat d'accompagnement externe pour la négociation;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire en consultation de la firme Pro-Gestion est de 175 \$, taxes en sus;

POUR CES MOTIFS: Il est proposé par madame Véronique Fortin, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est autorise la direction générale à obtenir un mandat d'accompagnement externe pour la négociation de la convention collective de monsieur Steeves Jones de la firme Pro-Gestion, au prix horaire de 175 \$, taxes en sus;

QUE la dépense inhérente à ce mandat soit financée par les activités de fonctionnement de la partie de budget «Administration générale».

11548-11-2023

12. Travail de milieu secteur sud - Aide financière

AIDE FINANCIÈRE - CENTRE LE SPOT - TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD

CONSIDÉRANT QUE le centre Le Spot - Travail de milieu secteur Sud joue un rôle essentiel dans le soutien et le développement de la communauté locale, en offrant des services essentiels mettant l'accent sur la clientèle composée de jeunes et de personnes vulnérables du secteur sud de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle du centre Le Spot a besoin d'un accompagnement spécifique pour son épanouissement et son bien-être et que les actions du centre contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie de ces personnes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a été sollicitée afin d'apporter un soutien financier de 5 000 \$ pour l'année financière 2023-2024 afin d'assurer la continuité des services offerts par le centre Le Spot et pour répondre aux besoins de la communauté locale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 102 de la Loi sur les compétences municipales permet à la MRC de supporter financièrement les activités de l'organisme mentionné ci-dessus;

POUR CES MOTIFS: Il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé de monsieur Marc Richard;

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte de verser une contribution financière de 5 000 \$, pour l'année 2024, à l'organisme mentionné dans le préambule de la présente résolution.

QUE cette dépense soit financée par les activités de fonctionnement de la partie de budget "Administration générale".

Monsieur André Fortin, maire de ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande que cette proposition soit soumise au vote. Le résultat du vote se lit comme suit :

Votes pour : 15

Vote contre : 1

Cette résolution est adoptée à la majorité.

11549-11-2023

13. Moisson d'Alma - Aide financière

AIDE FINANCIÈRE – MOISSON ALMA

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Moisson Alma qui vient en aide aux personnes les plus démunies du territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT le rôle important que joue Moisson Alma en fournissant de la nourriture aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE la Moisson Alma doit également acheter des denrées et que le coût pour les achats en épicerie a beaucoup augmenté au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE l'article 102 de la Loi sur les compétences municipales permet à la MRC de supporter financièrement les



**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**

activités de l'organisme mentionné ci-dessus;

POUR CES MOTIFS: Il est proposé par monsieur Marc Richard, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte de verser une aide financière de 30 000 \$, à Moisson Alma.

QUE cette dépense soit financée par les activités de fonctionnement de la partie de budget "Administration générale".

14. Affaires nouvelles

15. Période de questions pour les citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

11550-11-2023

16. Levée de la séance

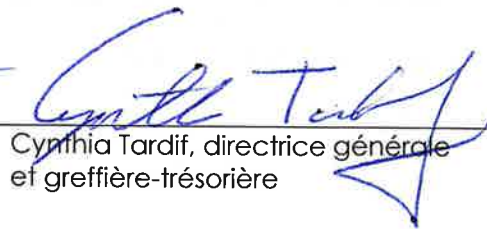
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Laval Fortin, appuyé de monsieur Émile Hudon;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE levée la séance extraordinaire à 20h03.


Louis Ouellet, préfet


Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière